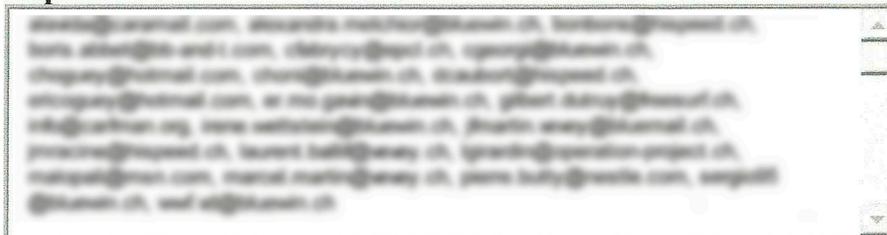


De: pierre-alain.dupont@vevey.ch

Destinataire: gildu@postmail.ch

Reçu: me. 30.05.2007 (12:59:01)

Copies:



Objet: RE : Castillo - Rivage

Bonjour,

Si c'est la "vraie", on peut comprendre que Gilbert et d'autres soient outrés.

Sauf que, et c'est notamment la force du projet présenté suite à nos négociations, les objets chateau et Rivage sont à la fois couplés (même préavis) et dissociés (2 actes notariés).

En cas de OUI populaire, le chateau est vendu et les travaux - mise à l'enquête - commencent dans les trois mois.

Pour le bâtiment du Rivage c'est tout autre chose ! C'est une "promesse de vente et d'achat" qui est soumise à trois conditions cumulatives figurant dans l'acte notarié :

1) Plan partiel d'affectation.

Pour entrer en force, ce PPA devra suivre tout le cheminement légal. Donc avec une large latitude d'intervention du Conseil communal

2) Permis de construire

3) Autorisation du Conseil communal

Donc vous voyez, démocratiquement il y a encore énormément de possibilités d'influencer le projet définitif et si nos besoins ne sont pas satisfaits, ce que démontrera ou pas l'étude qui sera engagée dès l'approbation du crédit par le peuple, nul doute que le Conseil communal s'efforcera de ne pas remplir une des conditions impératives liées à la promesse de vente. S'il refuse de vendre, et bien il n'y aura pas de vente.

Le risque est clairement chez l'acheteur ; il a accepté de le prendre.

Ne prenez pas les plans sommaires exposés comme définitifs ; ils sont purement indicatifs. L'étude déterminera la configuration finale et nous défendrons nos intérêts avec détermination !!

Un vote populaire positif est responsable et ne met pas en péril une utilisation optimale de la salle Castillo.

Cordiales salutations démocratiques.
Pierre-Alain Dupont